

### Communication

#### FSMA\_2025\_02 du 05-03-25

### Communication relative au registre d'informations DORA

#### Objectifs et limites de la présente communication

Les développements informatiques pour la collecte des registres d'informations sont en cours au sein des AES et de la FSMA. La présente communication se limite donc pour l'instant aux principaux points devant permettre aux entités financières d'effectuer les préparatifs nécessaires.

Le présent document sera mis à jour dans les semaines à venir.

L'Autorité bancaire européenne met à disposition sur son site web des informations techniques exhaustives à propos des exigences en matière de format des données figurant dans le registre d'informations ainsi que des divers contrôles de validation auxquels elles seront soumises (voir la page Preparations for reporting of DORA registers of information | European Banking Authority).

Ce site web contient également une FAQ très détaillée web (voir le document 20250214 - DORA Rol reporting FAQ.pdf

#### Version

05/03/2025	Première version			
24/03/2025	Modifications aux points			
	- 2.2 Les entités financières peuvent remplir le registre d'informations			
	manuellement			
	- 2.3 Les entités financières peuvent aussi charger le registre			
	d'informations au format xBRL-CSV			
	- 2.4 Une fois le registre d'informations chargé ou rempli, un rapport de			
	validation révèle s'il contient des errors et des warnings			
	- 4 Annexe : Questions fréquemment posées (FAQ) Annexe : Questions			
	fréquemment posées (FAQ)			
15/04/2025	Modifications aux points:			
	- 2.2.2 Pour certains champs, les AES ont donné des instructions			
	spécifiques qui ne figurent pas ou qui sont formulées différemment dans les ITS;			
	<ul> <li>2.3.2 Vous pouvez charger le reporting package Zip file dans FiMiS</li> </ul>			
	<ul> <li>2.4 Une fois le registre d'informations chargé ou rempli, un rapport de validation révèle s'il contient des errors et/ou des warnings</li> </ul>			
	- 3 Envoi du registre d'informations à EUCLID et feedback des AES			
	- 4.5 Où peut-on trouver un code LEI ?			
02/05/2025	Nouveaux chapitres:			
	- 2.3.3 Les erreurs les plus courantes lors de l'import du registre			
	d'information en format xBRL-CSV			
	- 2.4.1 Les erreurs			
	Modification 3. Envoi du registre d'informations à EUCLID et feedback des			
	AES			

### 1 Processus général et calendrier

#### 1.1 Processus général

Le processus de collecte et d'analyse des données contenues dans le registre d'informations (register of information ou "ROI") se déroule en trois grandes étapes.

#### 1.1.1 Les entités financières remplissent leur registre d'informations

Les entités financières consignent dans le registre d'informations les données relatives à leurs prestataires tiers de services TIC.

### 1.1.2 La FSMA transmet les registres d'informations aux autorités européennes de surveillance (AES), qui valident les données introduites

La FSMA envoie les registres d'informations reçus à EUCLID (European Centralised Infrastructure of Data), le système utilisé par les AES pour recueillir les registres d'informations auprès de toutes les autorités nationales compétentes.

Les AES vérifient les registres d'informations à trois niveaux :

- Contrôles techniques (automatiques): le registre d'informations a-t-il été soumis en respectant le bon format et les bonnes conventions de dénomination?
- **Contrôles** *Data Point Model* (automatiques) : le registre d'informations a-t-il été rempli de façon cohérente et les formats de remplissage ont-ils été correctement appliqués ?
- Contrôles des EUID / LEI (manuel) : les bons codes EUID et LEI ont-ils été utilisés ?

Les entités financières reçoivent un *feedback report* en cas de problème décelé lors de la validation par les AES.

Afin de rendre le processus plus efficace, les autorités compétentes, dont la FSMA, ont été invitées à également effectuer certains des contrôles susmentionnés à leur niveau.

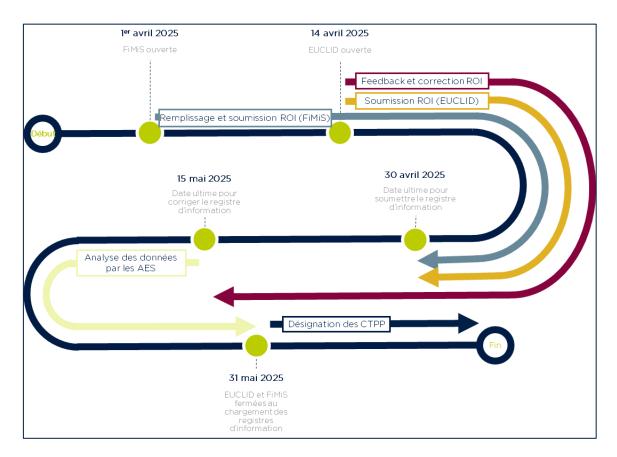
#### 1.1.3 Les AES désignent les prestataires tiers critiques de services TIC

Dès qu'elles auront reçu tous les registres d'informations, les AES vont les consolider et les analyser afin de désigner les prestataires tiers critiques de services TIC (CTTP, critical third party providers). Durant cette phase, les AES procèderont à des contrôles de contenu sur les registres d'informations reçus.

Voir aussi les ITS Register of information (Règlement d'exécution - UE - 2024/2956 - FR - EUR-Lex) et les RTS to specify the policy on third-party ICT services supporting critical or important functions (Règlement délégué - UE - 2024/1773 - FR - EUR-Lex)

#### 1.2 Calendrier 2025

La FSMA a établi un calendrier couvrant l'ensemble du processus.



### 1.2.1 Du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025 : les entités financières soumettent leur registre d'informations (ROI) à la FSMA

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, la FSMA ouvrira la plateforme FiMiS aux entités financières afin qu'elles puissent y **remplir** ou **charger**, **sauvegarder** et **valider** leur registre d'informations. Elles auront jusqu'au 30 avril 2025 pour le faire.

Attention, la FSMA ne pourra effectivement **soumettre** le registre d'informations dans le système des AES (EUCLID) qu'à partir du 14 avril 2025.

Toutes les entités financières devront avoir soumis leur registre d'informations le 30 avril 2025 au plus tard.

#### 1.2.2 Du 14 au 30 avril 2025 : la FSMA envoie les ROI aux AES

À compter du 14 avril 2025, les AES ouvriront le système EUCLID aux autorités compétentes afin qu'elles puissent transmettre les registres d'informations qu'elles auront reçus. Les entités financières pourront soumettre leur registre d'informations à partir de cette même date (voir le point précédent). Dès que le registre d'informations sera soumis via FiMiS, il sera automatiquement envoyé à EUCLID.

#### 1.2.3 Du 14 avril au 15 mai 2025 : les AES donnent leur feedback, les entités financières corrigent leur

ROI

Dès réception des registres d'informations, les AES procèderont aux contrôles de validation (voir le point La FSMA transmet le registre d'informations aux AES, qui valident les données introduites).

L'un des trois contrôles (celui du code EUID) étant manuel, les AES enverront un feedback report à la FSMA au plus tôt le lendemain de la soumission.

La FSMA partagera ce *feedback report* avec les entités financières selon les modalités décrites au point Une fois le registre d'informations chargé ou rempli, un rapport de validation révèle s'il contient des *errors* et/ou des *warnings*.

Tous les registres d'informations devront être corrigés et de nouveau chargés d'ici le 15 mai 2025.

#### 1.2.4 Du 16 au 31 mai 2025 : les AES procèdent à une analyse des données

À compter du 16 mai 2025, les AES lanceront leurs analyses. À ce stade, il se pourra encore que les AES détectent des erreurs de contenu n'ayant pas déjà été identifiées lors des contrôles automatiques et du contrôle de l'EUID ou du LEI. Les AES pourront dans ce cas encore prendre contact avec la FSMA pour demander des corrections.

Le 31 mai 2025, les AES fermeront EUCLID et il ne sera définitivement plus possible d'encore modifier les registres d'informations.

#### 1.2.5 À partir du 1<sup>er</sup> juin 2025 : les AES désignent les prestataires tiers critiques de services TIC (CTPP)

Se fondant sur leur analyse des données reçues, les AES vont désigner les CPTT sur lesquels elles seront dès lors chargées d'exercer leur supervision<sup>2</sup>.

/ www.fsma.be

rue du Congrès 12-14 1000 Bruxelles

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir le règlement DORA, articles 31 à 42.

### 2 Collecte des registres d'informations via FiMiS

## 2.1 Les personnes de contact ont accès à FiMiS pour charger le registre d'informations ou l'introduire manuellement

Les personnes de contact désignées par l'entité financière pour signaler les incidents majeurs liés aux TIC et les cybermenaces figurent également en tant que personnes de contact dans FiMiS pour le registre d'informations.

L'on accède à la plateforme FiMiS de la même manière qu'aux *surveys* DORA\_INCIDENT et DORA\_CYBERTHREAT. Pour plus d'informations, voir notamment les chapitres II, III et IV du *User Guide* rédigé pour ces deux *surveys* :

- NL: FSMA Handleiding voor het gebruik van de DORA\_INCIDENT en DORA\_CYBERTHREAT surveys in FiMiS.
- FR: : FSMA User Guide pour l'utilisation des surveys DORA\_INCIDENT et DORA\_CYBERTHREATS

Pour le registre d'informations, les entités financières ne devront pas créer une nouvelle *survey* comme elles doivent le faire pour les incidents majeurs liés aux TIC et les cybermenaces. La *survey* consacrée au registre d'informations ('DORA\_ROI') sera prête, de manière à ce que les entités financières puissent immédiatement commencer à charger le fichier ou à introduire manuellement les données.

### 2.2 Les entités financières peuvent remplir le registre d'informations manuellement

Outre qu'elles peuvent charger un registre d'information au format requis (voir Les entités financières peuvent aussi charger le registre d'informations au format xBRL-CSV), la FSMA offre également aux entités financières la possibilité de remplir le registre d'informations manuellement dans la survey DORA\_ROI. La FSMA se chargera d'envoyer à EUCLID au format xBRL-CSV tout registre d'informations introduit manuellement dans FiMiS.

#### 2.2.1 Remplir la survey DORA\_ROI en suivant les instructions des ITS

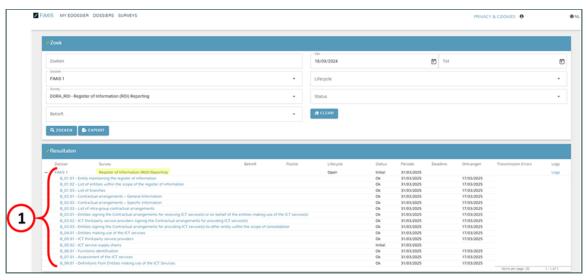
Pour ouvrir la *survey*, cliquez sur DORA\_ROI dans l'onglet 'My eDossier', puis sur la survey que vous souhaitez compléter.



FiMiS naviguera automatiquement vers la survey DORA\_ROI dans l'onglet 'Surveys'. En-dessous du nom de la survey ('Register of Information (ROI) Reporting' – voir mots surlignés en jaune dans la capture d'écran ci-

dessous) figurent les 15 différents modèles qui composent le registre d'informations (voir dans la capture d'écran ci-dessous). La référence FiMiS du modèle ('B\_xx\_xx') correspond à celle fournie dans la documentation officielle des AES et dans les ITS<sup>3</sup>.

Dès que vous aurez cliqué sur l'un des modèles, FiMiS ouvrira la section correspondante, dans laquelle vous pourrez introduire les données nécessaires.



La survey DORA\_ROI suit intégralement les instructions des ITS (sauf quelques exceptions que vous pouvez consulter dans Pour certains champs, les AES ont donné des instructions spécifiques qui ne figurent pas ou qui sont formulées différemment dans les ITS). En cas de doute quant aux champs à remplir, nous vous conseillons de consulter les instructions fournies dans les ITS<sup>4</sup>. Les références ('code colonne') utilisées à l'annexe 1, partie 2, des ITS sont reprises dans la survey DORA\_ROI et combinent le code du modèle (B\_xx.xx) et le code du champ (voir respectivement 2 et 3 dans la capture d'écran ci-dessous).

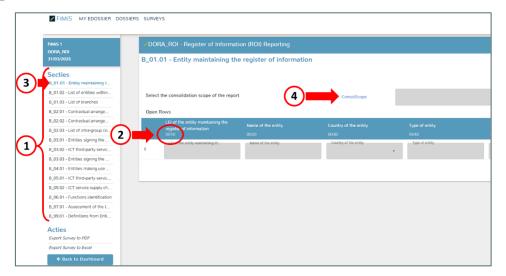
Dans la section  $B_01.01 - Entity$  maintaining the Register of information de la survey DORA\_ROI, il convient d'indiquer le périmètre de consolidation retenu pour le registre (voir 4 dans la capture d'écran ci-dessous). Sélectionnez '*individual*' si vous ne soumettez le registre d'informations que pour votre entité. Si votre entité financière fait partie d'un groupe dont les entités sont soumises au contrôle de la FSMA, vous pouvez choisir de ne remplir qu'un ROI au niveau le plus élevé de (sous-)consolidation, dans lequel devront également figurer les informations demandées pour les autres entités du groupe. Sélectionnez dans ce cas 'consolidated' (voir 4). Les autres entités du groupe ne sont alors plus tenues de charger un ROI.

Si vous souhaitez remplir un ROI consolidé pour plusieurs entités financières soumises au contrôle de la FSMA appartenant à un groupe, suivez les instructions données dans la FAQ Une entité qui fait partie d'un groupe doit-elle communiquer elle-même le registre d'informations ou un reporting au niveau du groupe suffit-il?

2

<sup>3</sup> ITS Register of information (Règlement d'exécution - UE - 2024/2956 - FR - EUR-Lex)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir Annexe 1 Parties 1 et 2 des ITS Register of information (Règlement d'exécution - UE - 2024/2956 - FR - EUR-Lex)



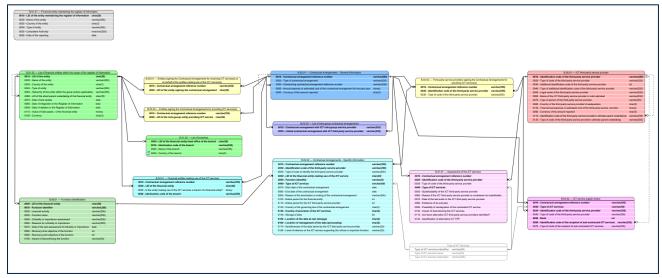
### 2.2.2 Pour certains champs, les AES ont donné des instructions spécifiques qui ne figurent pas ou qui sont formulées différemment dans les ITS

Dans la plupart des cas, des instructions complémentaires sont données dans la FAQ que les AES ont rédigée<sup>5</sup>. D'autres instructions ont été communiquées séparément aux autorités compétentes.

Pour vous aider, la FSMA a résumé les principales instructions complémentaires dans le tableau ci-dessous. Nous compléterons ce tableau pour tenir compte de remarques faites par les entités financières ou d'erreurs fréquentes. Ces instructions s'appliquent également si vous chargez le registre d'informations au format xBRL-CSV dans FiMiS.

D'après notre première expérience, il semble que de nombreuses erreurs soient causées par ce que l'on appelle les *foreign keys*. Les *foreign keys* sont des valeurs dans une colonne qui renvoient à des valeurs dans d'autres colonnes dans d'autres sections du registre d'information. Si ces valeurs ne sont pas trouvées dans les autres colonnes, une erreur se produit. D'autres valeurs sont des *primary keys* qui ont un caractère unique et ne peuvent donc apparaître qu'une seule fois dans la section. Si elles apparaissent plusieurs fois dans la même section, une erreur se produit. Pour plus d'informations, voir également le <u>data point model</u> des AES. Nous avons repris dans le tableau ci-dessous les colonnes dans lesquelles nous avons déjà constaté ces erreurs.

Voir entre autres les questions 26, 56 à 69 et 140 à 147 dans le document 20250319 - DORA Rol reporting FAQ (updated).pdf.



Copie du <u>data point model</u> où les lignes indiquent les relations entre les sections et valeurs (primary keys et foreign keys) dans les colonnes des différentes sections.

Code section/	Intitulé champ	Instruction
champ		
B_01.02.0050	Hierarchy of the entity within the group (where applicable)	Vous ne devez pas tenir compte de la mention 'where applicable' qui figure dans l'intitulé de ce champ.  Ce champ contient un menu déroulant. Si plusieurs options sont possibles, sélectionnez la plus pertinente.
B_01.02.0060	LEI of the direct parent undertaking of the entity	Si l'entité financière n'a pas de maison-mère, introduisez le code LEI de l'entité financière elle-même.
B_02.01.0030	Overarching contractual arrangement reference number	S'il n'y a pas d'accord contractuel général, indiquez 'Not Applicable'.
B_02.02.0050	Function identifier	Si un prestataire tiers de services TIC soutient plusieurs fonctions, remplissez une ligne supplémentaire pour chaque fonction.
B_02.02.0130	Country of provision of the ICT services	Ce code renvoie au pays où le service TIC est fourni par les prestataires tiers de services TIC et concerne donc uniquement l'aspect opérationnel du service TIC proposé.
B_03.02.0020	Identification code of ICT third-party service provider	L'identifiant dans cette colonne doit également être reflété dans B_05.01.0010. Voir le <u>data point model</u> .
B_04.01.0040	Identification code of the branch	Si l'entité financière renseignée dans le champ B_04.01.0020 ('LEI of the entity making use of the ICT service(s)') ne possède pas de succursale, indiquez 'Not Applicable'.
B_05.01.0110	Identification code of the ICT third-party service provider's ultimate parent undertaking	La section B_05.01 doit inclure des informations sur tous les prestataires tiers directs (y compris ceux du groupe), tous les soustraitants éventuels et toutes les sociétés mères de ces prestataires directs. Par conséquent, toutes les valeurs saisies dans B_05.01.0110 (la société mère) doivent également être présentes dans la colonne 0010. Voir le data point model.
B_05.02.0010	Contractual arrangement reference number	La référence dans cette colonne doit également être reflétée dans B_02.01.0010. voir le <u>data point model</u> .
B_05.02.0060	Identification code of the recipient of sub-contracted ICT services	Si le prestataire tiers de services TIC renseigné dans le champ B_05.02.0030 est un prestataire tiers direct (c'est-à-dire de rang 1 dans le champ B_05.02.0050), indiquez dans le champ B_05.02.0060 la

		même valeur que dans le champ B_05.02.0030 ('Identification code of the ICT third-party service provider').
B_06.01.0040	LEI of the financial entity	L'identifiant dans cette colonne doit également être reflété dans B_01.02.0010. Voir le <u>data point model</u> .
B_07.01.0020	Identification code of the ICT third-party service provider	L'identifiant dans cette colonne doit également être reflété dans B_05.01.0010. Voir le <u>data point model</u> .
Modèle B_99.01	Définitions données par les entités qui recourent à des services TIC	Les entités financières peuvent interpréter différemment certaines valeurs utilisées dans les menus déroulants du registre d'informations. Pour permettre aux AES de comparer les registres d'informations le plus correctement possible, vous devez indiquer les définitions de ces valeurs internes à votre entité.  Les valeurs concernées sont celles des champs:  - Type d'accord contractuel (B_02.01.0020)  - Caractère sensible des données stockées par le prestataire tiers de services TIC (B_02.02.0170)  - Incidence de l'interruption de la fonction (B_06.01.0110)  - Substituabilité du prestataire tiers de services TIC (B_07.01.0050)  - Possibilité de réintégration du service TIC contractuel (B_07.01.0090)  - Incidence de la cessation des services TIC (B_07.01.0100)

### 2.3 Les entités financières peuvent aussi charger le registre d'informations au format xBRL-CSV

### 2.3.1 Les AES mettent à disposition des informations détaillées pour aider les entités financières à préparer le registre d'informations au format xBRL-CSV

Le reporting de la FSMA au système EUCLID de l'EBA doit s'effectuer au format xBRL-CSV, qui a aussi été utilisé pendant le *Dry-Run*.

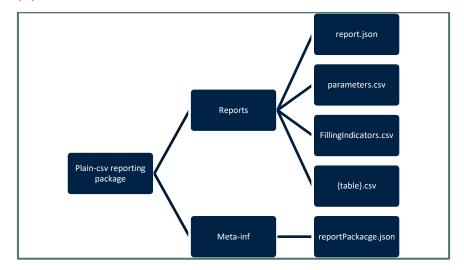
Le site web des AES fournit les renseignements les plus récents sur la manière de préparer le registre d'informations au bon format.

Les documents suivants donnent un bon aperçu des attentes exactes des AES en ce qui concerne le format du registre d'informations :

- Quelles informations reprendre, sous quel format?
  - Voir la '20241217 annotated table Layout DORADORA 4.0' dans le fichier suivant,
  - Voir la List of possible values pour les menus déroulants utilisés.
- Le contenu du reporting package<sup>6</sup>

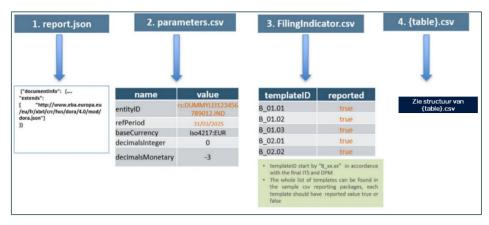
<sup>6</sup> Pour plus d'explications, voir les slides de l'EBA.

rue du Congrès 12-14 1000 Bruxelles

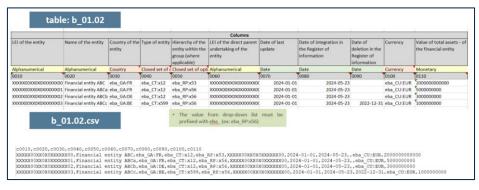


Nom de fichier complet du xBRL-csv reporting package:

ReportSubject.CON/.IND\_Country\_FrameworkCodeModuleVersion\_Module\_ReferenceDate\_CreationTimestamp.zip



Détails du reporting package



Structure du fichier {table}.csv

- <u>Data Model for DORA Rol.pdf</u> dans lequel les relations entre les data sont clarifiées, si les data sont utilisées comme *primary* ou *foreign key*.
- La FAQ publiée par les AES est également une source intéressante d'informations.

La FSMA vous invite à poser vos questions sur le registre d'informations et le *reporting package* à l'adresse dora@fsma.be. La FSMA a annexé à la présente communication les questions qu'elle a déjà fréquemment reçues, ainsi que les réponses à ces questions (voir *Annexe : Questions fréquemment posées (FAQ)*). Cette

annexe sera complétée au fur et à mesure.

#### 2.3.2 Vous pouvez charger le reporting package Zip file dans FiMiS

Vous allez pouvoir importer le *reporting package Zip file* complet dans FiMiS. Le nom de ce fichier doit respecter une convention de dénomination<sup>7</sup> établie par les AES. Elle se présente comme suit : ReportSubject.CON/.IND\_Country\_FrameworkCodeModuleVersion\_Module\_ReferenceDate\_CreationTim estamp.zip, où :

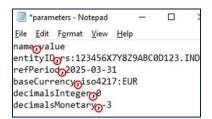
- ReportSubject est le code LEI de l'entité financière déclarante
- CON/IND indique s'il s'agit d'un reporting consolidé (CON) ou individuel (IND)
- Country est le code en deux lettres du pays de l'entité financière
- FrameworkCodeModuleVersion est DORA 010100
- Reference date est la date de référence, soit le 31 mars 2025 pour ce premier reporting, libellée 2025-03-31 dans le nom du Zip file
- CreationTimestamp est l'horodatage correspondant à la création du fichier

Les AES ont défini une structure fixe pour ce fichier. Cette structure est la suivante (voir aussi le schéma 'Détails du reporting package') :

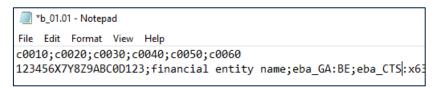
- Dossier portant une dénomination conforme à ce qui précède
  - Sous-dossier 'META-INF' contenant le fichier suivant :
    - o reportPackage.json
  - Sous-dossier 'reports' contenant les fichiers suivants :
    - o report.json
    - o Parameters.csv
    - o fillingIndicator.csv
    - {table}.csv (les différents modèles qui composent le registre d'informations)

Si cette structure n'est pas présente dans le fichier Zip, l'import sera rejeté dans FiMiS.

Une virgule et pas un point-virgule est utilisée comme séparateur dans les fichiers csv ci-dessus.



Les titres des colonnes dans les fichiers csv ne doivent contenir que les codes correspondants. L'ajout de lignes supplémentaires (par exemple avec les titres des colonnes écrits) entraînera une erreur lors du chargement du ROI.



Pour charger le *reporting package Zip file* complet, ouvrez la *survey* en cliquant sur DORA\_ROI dans l'onglet 'My eDossier', puis sur la *survey* que vous souhaitez remplir.

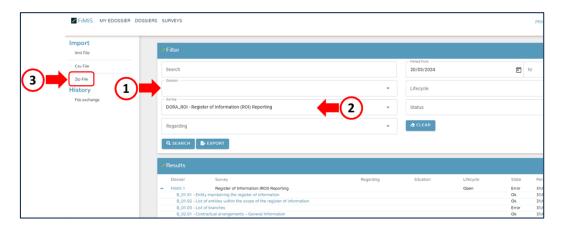
\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Voir également la question 24 dans le document 20250319 - DORA ROI reporting FAQ (updated).pdf.

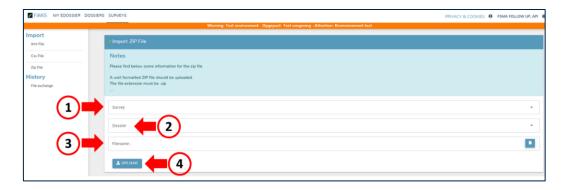


FiMiS naviguera automatiquement vers la *survey* DORA\_ROI dans l'onglet 'Surveys'. Dans cet écran, vous pourrez sélectionner le dossier (c'est-à-dire l'entreprise ou les entreprises pour lesquelles vous pouvez faire un reporting – voir dans la capture d'écran ci-dessous) et la *survey* (en l'occurence "DORA\_ROI – Register of Information (ROI) Reporting" – voir dans la capture d'écran ci-dessous).

Pour importer le *reporting package Zip file* complet, cliquez sur Zip File sous '*Import*' à gauche de l'écran (voir dans la capture d'écran ci-dessous).



Dans l'écran suivant (voir la capture d'écran ci-dessous), il vous faudra introduire les informations suivantes :



- Sélectionner la survey pour laquelle vous voulez charger le *reporting package Zip file* complet (en l'occurence "*Register of Information (ROI) Reporting*")
- Sélectionner le dossier (c'est-à-dire l'entreprise pour laquelle vous voulez faire un reporting) pour lequel vous voulez charger le reporting package Zip file complet
- 3 En cliquant ici, vous allez automatiquement ouvrir un écran File Explorer dans lequel vous devrez

sélectionner le *reporting package Zip file* complet parmi les fichiers disponibles sur votre ordinateur ou votre réseau. Tenez compte du fait que le **format de dénomination** de ce Zip file doit être conforme aux exigences des AES.

Le code LEI utilisé dans la dénomination du reporting package Zip file complet doit correspondre au code LEI du dossier (c'est-à-dire l'entreprise pour laquelle vous effectuez un reporting) ainsi qu'au code LEI mentionné dans le fichier Parameters.csv que contient l reporting package ZIP file. À défaut, vous verrez apparaître le message d'erreur suivant lorsque vous cliquerez sur 'upload' (4).

■ Upload result :

To report DORA\_ROI, you must provide a file with a filename following the pattern: <LEI>.<CON/IND>\_BE\_DORA010100\_DORA\_<report date: yyyy-MM-dd>\_<timestamp: yyyyMMddHHmmssfff>.zip

SHOW FILES BEING TREATED

Si vous souhaitez remplir un ROI consolidé pour plusieurs entités financières soumises au contrôle de la FSMA appartenant à un groupe, suivez les instructions données dans la FAQ Une entité qui fait partie d'un groupe doit-elle communiquer elle-même le registre d'informations ou un reporting au niveau du groupe suffit-il ?.

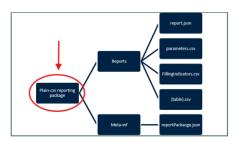
Dès que le *reporting package ZIP file* est chargé, son contenu est transféré sur FiMiS. FiMiS va alors vérifier les données introduites à l'aune des exigences des AES (voir Une fois le registre d'informations chargé ou rempli, un rapport de validation révèle s'il contient des *errors* et/ou des *warnings*).

Vous pourrez alors effectuer des corrections manuelles (voir *Les entités financières peuvent remplir le registre d'informations manuellement*). Vous pourrez aussi charger un nouveau *reporting package ZIP file* qui écrasera le précédent.

#### 2.3.3 Les erreurs les plus courantes lors de l'import du registre d'information en format xBRL-CSV

Les erreurs les plus courantes sont :

- L'intégration du registre d'information en format Excel dans le Zip file ;
- Une structure incorrecte du reporting package (en fichier Zip) où le premier niveau (un dossier portant le même nom que le fichier Zip et qui contient les sous-dossiers Meta-inf et Reports) est souvent oublié;



- Des **incohérences entre les différents fichiers requis** (par exemple entre les fichiers *{table}.csv* et le fichier *FilingIndicators.csv*, dans lequel une section est indiquée comme 'true' tandis que le fichier n'est pas présent dans le sous-dossier, ou comme 'false' tandis que le fichier est bien présent);
- Des blancs non permis dans les fichiers (par exemple devant ou derrière le code LEI dans le fichier parameters.csv);
- Une date de référence incorrecte celle-ci devrait être 2025-03-31 (voir également *Quelle est la date de référence pour les informations à inscrire dans le registre d'informations ?*)

- Oublier d'écrire « rs : » devant le code LEI dans le fichier parameters.csv.
- Non utilisation des **virgules dans les fichiers CSV** (si une virgule est utilisée dans un champ de texte libre, veillez à ce que le champ soit délimité par des guillemets doubles ("")).
- **Oublier** d'inclure toutes les **colonnes** dans les fichiers {table}.csv.

# 2.4 Une fois le registre d'informations chargé ou rempli, un rapport de validation révèle s'il contient des *errors* et/ou des *warnings*

FiMiS va procéder automatiquement aux contrôles Data Point Model (voir plus haut *La FSMA transmet les registres d'informations aux autorités européennes de surveillance (AES), qui valident les données introduites*). Cette validation consiste à vérifier si le registre d'informations est complet et cohérent (*validation checks*) et si les données ont été introduites en respectant le bon format (*pattern checks*).

Le détail de ces contrôles figurera dans un validation report contenant des errors et/ou des warnings :

- *Errors*: les *Errors* sont bloquantes. Vous devez les corriger pour pouvoir soumettre la *survey*.
- Warnings: les Warnings ne sont pas bloquants. Ils ne vous empêchent pas de soumettre la survey.

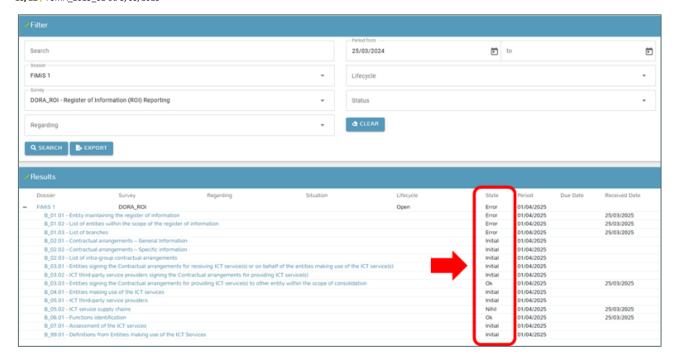
Le contrôle du **format du code LEI introduit** ('pattern check') peut **bloquer** la soumission du registre d'informations. Certains contrôles techniques n'apparaissent que sous forme de **warning** dans le rapport de validation de la survey. Ceci est conforme aux exigences techniques des AES<sup>8</sup> (voir La FSMA transmet les registres d'informations aux autorités européennes de surveillance (AES), qui valident les données introduites).

Nos tests montrent que les AES demandent systématiquement de corriger les warnings dans le registre d'information. Ainsi, pour garantir une soumission correcte du registre d'information, nous vous recommandons vivement de les examiner et de les corriger afin de soumettre un registre d'information sans erreurs ni warnings. Vous minimiserez ainsi le nombre de corrections qui pourront être demandées ultérieurement dans le feedback des AES (voir Envoi du registre d'informations à EUCLID et feedback des AES).

Le statut des différentes sections de la *survey* peut être consulté dans l'écran Surveys (voir la capture d'écran ci-dessous).

Voir le fichier Overview of technical checks, validation rules and business checks to be applied by the EBA for Rol reporting.

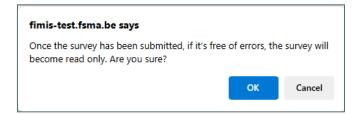
#### 16/22 / FSMA\_2025\_02 du 5/03/2025



Le tableau ci-dessous donne la signification de tous les statuts possibles.

Status	Signification			
Initial	La section (ou le modèle) est vide, aucune donnée n'y a encore été introduite			
Error	Des erreurs (critiques) (cf. supra) subsistent dans les données introduites dans une section (ou un modèle) de la <i>survey</i> . La survey ne peut être soumise tant que ces erreurs ne sont pas corrigées ("Submit the Survey").			
Warning	Des erreurs (cf. supra) subsistent dans les données introduites dans une section (ou un modèle) de la <i>survey</i> . Elles ne vous empêchent cependant pas de soumettre la <i>survey</i> ("Submit the Survey").			
Ok	Toutes les données introduites dans la section (ou le modèle) satisfont (sans autres points d'attention) aux règles de validation.			
Nihil	La section (ou le modèle) est vide parce qu'aucune donnée ne doit y être introduite.  Vous devez dans ce cas indiquer 'nihil' dans la section (voir la capture d'écran cidessous). La section passe alors en statut 'nihil'.  DORA_ROI - Register of Information (ROI) Reporting  DORA_ROI - Register of Information (ROI) Reporting  B_01.02 - List of entities within the scope of the register of information			

Une fois que vous aurez corrigé les *errors* et *warnings* signalés dans la *survey*, et que le statut des différentes sections affichera *ok* ou *nihil*, vous pourrez **soumettre** la *survey* en cliquant sur voir la capture d'écran ci-dessous) vous avertira que la *survey* sera placée en mode "read only" et qu'il ne sera par conséquent plus possible d'y apporter des modifications.



#### 2.4.1 Les erreurs fréquentes

- 2.4.1.1 [Value should not be missing] Une colonne obligatoire n'a pas été remplie.
  - Voir Pour certains champs, les AES ont donné des instructions spécifiques qui ne figurent pas ou qui sont formulées différemment dans les ITS.
  - Voir les <u>FAQ</u> préparées par les AES (par exemple, la question 64 « Comment déclarer le champ de données B\_04.01.0040 si l'entité financière n'est pas une succursale ?)

#### 2.4.1.2 [Invalid code LEI]

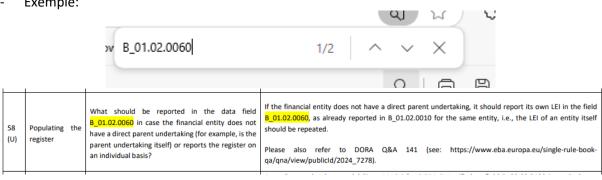
- Des blancs introduits au début ou à la fin du code LEI peuvent également entraîner des erreurs. Veillez donc à vérifier que vous n'avez pas introduit (ou copié) accidentellement un espace de trop lorsque vous rencontrez une erreur liée à un code LEI incorrect.
- 2.4.1.3 [Reference value not found] ou « The reported data must follow the key-foreign key constraints defined in the DPM » (message d'erreur correspondant chez les AES).
  - Les foreign keys, c'est-à-dire les valeurs saisies (tels que les codes LEI et autres numéros d'enregistrement des entités, ou les numéros de référence des accords contractuels) qui renvoient à une valeur dans une autre section du registre d'information, sont manquantes.
  - Vous trouverez plus d'informations dans Pour certains champs, les AES ont donné des instructions spécifiques qui ne figurent pas ou qui sont formulées différemment dans les ITS.
  - La représentation visuelle des relations entre les colonnes et les sections peut être consultée dans le <u>Data Point Model</u> publié par les AES, où les flèches entre les colonnes des différentes sections indiquent qu'il s'agit de colonnes où les valeurs saisies doivent correspondre.
  - Ces relations ont également été clarifiées dans les <u>ITS</u> (voir, par exemple, les instructions de remplissage de l'annexe I, partie 2, concernant la colonne B\_05.01.0110 à la page 25).
  - Vous trouverez également les informations nécessaires à ce sujet dans les <u>FAQ</u> préparées par les AES.
- 2.4.1.4 [The key value needs to be unique] ou 'For open tables, you cannot have multiple rows with identical key values' (message d'erreur correspondant chez les AES).
  - Dans les pages qui suivent la représentation visuelle des *foreign keys* dans le <u>Data Point Model</u>, vous pouvez également consulter les *key values*.
  - Les *key values* sont une combinaison de colonnes dans une section spécifique (une combinaison des colonnes qui ont été désignées comme *primary key* dans le <u>Data Point Model</u>).
  - Par exemple, une *key value* dans la section B\_01.03 est une combinaison des colonnes 0010 et 0020 de la même section. La combinaison des deux ne peut apparaître qu'une seule fois dans la section. Dans le cas contraire, il s'agit d'une *duplicate key value*.
  - Dans le *validation report*, les lignes qui contiennent des *duplicate keys* seront clairement marquées et il sera donc facile de supprimer ces lignes. L'erreur sera ainsi résolue.

#### 2.4.1.5 [Warning missing fields]

- Dans l'annexe I, parties 1 et 2 des ITS vous trouverez pour chaque section et chaque colonne des instructions sur les informations qu'elles doivent contenir et sur la manière de les remplir.
- Exemple:

B_01.02.0090	Date de suppression du registre d'informations	Date	Indiquer la date à l'aide du code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de suppression de l'entité financière du registre d'informations. Lorsque l'entité financière n'a pas été supprimée, indiquer +9999-12-31».	Obligatoire

- Si vous ne trouvez pas les informations correctes dans les ITS, nous vous recommandons de consulter également les FAQ préparées par EBA. En recherchant le code de la colonne (B0x.0x.0xx0), vous trouverez facilement les instructions supplémentaires.
- Exemple:



# 3 Envoi du registre d'informations à EUCLID et feedback des AES

Une fois que les *errors* et les *warnings* figurant dans le rapport de validation ont été corrigés dans FiMiS, vous pouvez soumettre le registre d'information. Le registre d'information est alors envoyé au système EUCLID des AES. Les AES effectuent alors leur propre contrôle et fournissent un *feedback*.

La FSMA informera les entités financières par e-mail dans les plus brefs délais si les AES découvrent des points qui doivent encore être corrigés. Elle rouvrira la survey afin que l'entité financière puisse améliorer le registre d'information. La FSMA inclura dans l'e-mail les détails du feedback.

Le feedback d'EUCLID concerne généralement des erreurs liées à un EU-ID ou code LEI incorrect. La FSMA mentionnera dans son courrier les codes concernés qui doivent être corrigés. Pour plus d'informations sur les codes LEI, voir *Où peut-on trouver un code LEI*? Pour plus d'informations sur l'EU-ID, voir *Où peut-on trouver un EUID*?

Si les erreurs mentionnées dans le feedback du système EUCLID sont des avertissements qui existaient déjà lorsque le registre d'informations a été soumis (« submit »), elles réapparaîtront sous forme de warning dans le validation report dans FiMiS. Veuillez apporter les corrections nécessaires pour corriger ces avertissements.

Il est toujours possible que des erreurs dans le feedback d'EUCLID n'aient pas été saisies par FiMiS. Dans ce cas, la FSMA renverra, dans son e-mail aux entités, aux colonnes concernées qui doivent être corrigées et à la manière de les améliorer. Dans ce dernier cas, la FSMA évaluera si l'erreur en question nécessite ou non une adaptation de la survey dans FiMiS. Si elle décide d'adapter FiMiS, l'erreur en question apparaîtra également dans le validation report (voir Une fois le registre d'informations chargé ou rempli, un rapport de validation révèle s'il contient des errors et/ou des warnings).

### 4 Annexe : Questions fréquemment posées (FAQ)

#### 4.1 Existe-t-il un template au format Excel du registre d'informations?

Contrairement à ce qui était le cas lors du *Dry Run* en 2024, aucun template Excel du registre d'informations à convertir au format xBRL-CSV n'est prévu.

## 4.2 Y a-t-il des différences entre le template de ROI utilisé pendant le *Dry Run* et les obligations de reporting actuelles ?

Il existe quelques petites différences entre le template utilisé lors du *Dry Run* et les exigences de reporting telles qu'elles sont à présent formulées :

- le menu déroulant du 'type of code to identify the ICT 3rd party service provider' a changé;
- certaines colonnes ne sont plus demandées (dans la feuille b\_03.02 par exemple).

# 4.3 Un outil de conversion sera-t-il fourni, comme pendant le *Dry Run*, pour convertir le registre d'informations au bon format ?

L'outil de conversion EBA utilisé pendant le *Dry Run* n'a pas été adapté et n'est pas soutenu pour le reporting définitif du registre d'informations. Les AES n'ont pas prévu d'outil de conversion d'un fichier Excel en xBRL-CSV. Par conséquent, les entités financières ne bénéficieront pas non plus d'une aide à la conversion de fichiers.

Il existe cependant des solutions disponibles sur le marché européen qui peuvent vous aider. Elles sont consultables via le site web XBRL solutions in the European Market – Eurofiling.

### 4.4 Sera-t-il possible de télécharger un registre d'informations dans

#### l'environnement de test de FiMiS?

La période pour réaliser les développements informatiques nécessaires est très brève. La FSMA fera néanmoins tout son possible pour offrir une courte période de test, mais elle ne peut pas garantir qu'elle y parviendra.

Les entités financières souhaitant faire usage de la possibilité de charger le registre d'informations au format xBRL-CSV sont priées de nous le faire savoir à l'adresse dora@fsma.be.

#### 4.5 Où peut-on trouver un code LEI?

La liste des codes LEI se trouve sur le site web de la GLEIF (voir Home – GLEIF). Attention, en tant qu'entité financière, vous avez besoin d'un code LEI pour pouvoir soumettre un registre d'informations. Il existe plusieurs fournisseurs de codes LEI que vous pouvez facilement trouver en ligne.

#### 4.6 Où peut-on trouver un EUID?

La liste des EUID se trouve sur le site web European e-Justice Portal - Business registers – search for a company in the EU.

Vous trouverez davantage d'informations sur l'EUID en consultant le site web Business Register Interconnection System (BRIS).

# 4.7 Une entité qui fait partie d'un groupe doit-elle communiquer elle-même le registre d'informations ou un reporting au niveau du groupe suffit-il ?

La FSMA a répondu à cette question sur son site web. Voir la page Précisions sur la collecte du registre d'informations sur les prestataires tiers et sur les déclarations d'incidents majeurs liés aux TIC | FSMA.

Vous trouverez aussi de plus amples explications dans la FAQ des AES, plus précisément aux questions 5 et 49 à 52.9

Pour un groupe de sociétés, seul le registre d'informations de la société située au plus haut niveau de (sous-)consolidation sur lequel la FSMA exerce sa surveillance devra être chargé. Seule l'entité située au plus haut niveau de la (sous-)consolidation doit remplir ou charger ce registre d'informations consolidé sous son propre dossier. Par ailleurs, le registre d'informations transmis à la FSMA doit contenir uniquement des informations sur les entités financières qui sont placées sous le contrôle de la FSMA.

Si l'entité financière charge le registre d'informations consolidé dans FiMiS au format xBRL-CSV, elle doit faire figurer son code LEI à la fois dans le nom du Zip file et dans le fichier parameters.csv qu'il contient.

# 4.8 Qu'en est-il si l'entité financière dispose de plusieurs agréments ou inscriptions ?

La question a été posée aux AES. Nous attendons une réponse définitive de leur part. Nous vous renvoyons aux renseignements déjà fournis sur le sujet (voir Précisions sur la collecte du registre d'informations sur les prestataires tiers et sur les déclarations d'incidents majeurs liés aux TIC | FSMA).

## 4.9 Quelle est la date de référence pour les informations à inscrire dans le registre d'informations ?

Le registre d'informations doit refléter la situation des prestataires tiers de services TIC avec lesquels l'entité financière collaborait au **31 mars 2025**.

# 4.10 Les sous-traitants de prestataires tiers de services TIC doivent-ils être inclus dans le registre d'informations ?

Vous trouverez de plus amples explications à ce sujet entre autres à l'article 2 des ITS<sup>10</sup> et dans la FAQ des AES<sup>11</sup>, plus précisément à la question 85.

Le considérant 7 des ITS souligne qu'une entité financière (une IRP par exemple) est obligée de tenir un registre d'informations, y compris lorsqu'elle externalise toutes ses activités (y compris les services TIC) vers une autre entité. Par conséquent, les prestataires tiers de services TIC de cette autre entité doivent être enregistrés dans les modèles correspondants du registre d'informations de l'entité financière. Dans ce cas, l'entité financière (l'IRP par exemple) n'est enregistrée qu'en tant qu'entité tenant le registre d'informations (modèle B\_01.01).

rue du Congrès 12-14 1000 Bruxelles

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Voir le document 20250214 - DORA Rol reporting FAQ.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Voir les ITS *Register of information* (Règlement d'exécution - UE - 2024/2956 - FR - EUR-Lex).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Voir le document 20250214 - DORA Rol reporting FAQ.pdf.

# 4.11 Quelles données devez-vous introduire dans le registre d'informations si vous exercez une activité financière entièrement soutenue (y compris en ce qui concerne les services TIC) par une autre entité financière ?

Si votre activité financière est soutenue (y compris dans ses aspects TIC) par une autre entité financière, vous ne devez pas mentionner cette dernière dans le registre d'informations. Un service financier incluant une composante TIC n'est en effet pas considéré comme un service TIC au sens de DORA.

C'est le cas, par exemple, d'un intermédiaire d'assurance (y compris une société exerçant des activités de distribution d'assurances parallèlement à une autre activité commerciale ou industrielle) qui utilise pour la distribution d'assurances l'infrastructure informatique mise à sa disposition par une entreprise d'assurance ou un autre intermédiaire.

Nous vous renvoyons à cet égard à la FAQ publiée à ce propos par les AES.<sup>12</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Voir la FAQ 2999 - DORA030 - EIOPA.